
AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 358-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 192-2021

1) OBJET DU PROJET ET DEMANDES DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 juin 2024, le Conseil municipal a adopté un second projet de règlement lors de la séance du Conseil du 17 juin 2024, intitulé : « règlement numéro 358-2024, modifiant le règlement de zonage 192-2012 de la Municipalité du Canton d'Harrington, afin d'ajouter des dispositions relatives au remisage des roulottes et à l'entreposage extérieur pour un usage du groupe habitation ». Le second projet de règlement prend en compte les commentaires qui ont été acheminés au Conseil.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet de demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ce projet de règlement a pour but de :

- D'ajouter des dispositions relatives au remisage des roulottes et à l'entreposage extérieur pour un usage du groupe habitation

La demande de participation peut provenir de l'ensemble du territoire de la Municipalité de Harrington.

Cette modification est une initiative de la Municipalité de Harrington.

Une telle demande vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës qui l'auront demandé.

2) CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la municipalité, au 2940 route 327, Harrington, Québec, J8G 2T1, au plus tard dans les huit (8) jours suivants la publication du présent avis, soit le 8 juillet 2024;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

3) PERSONNES INTÉRESSÉES : Est une personne habile à voter toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes en date du 17 juin 2024 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle, **et**
- Être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins six (6) mois au Québec, **ou**
- Être, depuis au moins douze (12) mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la Loi sur la fiscalité municipal (R.L.R.Q., ch. F-2.1) situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désignés, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne, qui, le 17 juin 2024, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

4. ABSENCE DE DEMANDES : Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. CONSULTATION DU PROJET : Une copie du second projet peut être obtenue sans frais à l'hôtel de ville, situé au 2940 route 327, durant les heures d'ouverture. Le projet de règlement est également disponible sur le site Web de la Municipalité via l'adresse www.harrington.ca/municipalite/reglements-municipaux (onglet « Documentation et publications », sous-onglet « Règlement municipaux » et sous-onglet « Projet de règlement »).

DONNÉ à Harrington ce 28^{ième} jour de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

Steve Deschênes

Steve Deschênes
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie avoir publié l'avis public destiné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le règlement # 358-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 192-2021 de la Municipalité du Canton de Harrington aux endroits désignés par le Conseil, ce 28 juin 2024, entre 9 h et 18 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 juin 2024

Steve Deschênes

Steve Deschênes
Directeur général et greffier-trésorier